



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020

Présents : M. DUCLOS Jean-Michel, Maire,
Mme COMMUNAL Nicole, M. GRANDIERE Patrick, Mme MICHAUX Isabelle, M. GAUTIER
Christian, Mme FIDON Anne-Cécile, Adjoint
M.PALIERNE Yves, Conseiller Délégué
M.BARON Yannick, M.BURET Benoît, Mme DAVID Jacqueline, Mme LEGENTILHOMME
Léa, Mme RETAILLEAU Danielle, M.THOMEROT Jérôme, M.BOURGIN André, M.EVIN
Anthony, Mme LE HECHO Catherine.

Etait excusé : Mme CIVET Sonia, Mme FATIEN Elodie, M.HOCHART Ludovic.

Etait absent :

Secrétaire de Séance : Mme DAVID Jacqueline

Ouverture de la séance à 18H09

.....

DELIBERATIONS :

SUJETS / PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 24/11/2020 : Une rectification est apportée au compte-rendu de la dernière séance : Il est ajouté, à la demande de Mr GRANDIERE, que la réunion prévue avec les riverains, concernant l'aménagement des Cohardières, se tiendra quand le contexte sanitaire le permettra.	Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal
<u>Instauration du compte épargne-temps (CET) :</u> Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale impose la création d'un compte épargne-temps. Les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits sont laissés à la libre appréciation de l'organe délibérant, après avis du comité technique. Article 1 : Règles d'ouverture du compte épargne-temps : La demande d'ouverture du compte épargne-temps doit être effectuée par écrit auprès de l'autorité territoriale. Article 2 : Règles de fonctionnement et de gestion du compte épargne-temps : Le compte épargne-temps peut être alimenté par le report : - d'une partie des jours de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;	Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

<p>- de jours R.T.T., - de repos compensateurs.</p> <p>L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant le 31 décembre de l'année n.</p> <p>L'agent est informé des droits épargnés et consommés annuellement, au mois de février.</p> <p>Article 3 : Modalités d'utilisation des droits épargnés : Les jours accumulés sur le compte épargne-temps peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.</p>	
<p><u>Modification du tableau des effectifs :</u> Le 1^{er} décembre 2020, une directrice générale des services a été recrutée. Par conséquent, le poste d'attaché territorial n'est plus vacant. De plus, suite à la rupture conventionnelle d'un agent, un poste d'adjoint technique territorial (15h) est désormais vacant.</p>	<p>Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal</p>
<p><u>Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021</u> L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (chapitre 16). L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits.</p>	<p>Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal</p>

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS :

- ⇒ Arrêté de virement de crédits (COMD20047) : Mr le Maire expose qu'il a été nécessaire de procéder à un virement de crédits de 2000€ en section de fonctionnement de l'article 022 « dépenses imprévues » au chapitre 014 « Atténuations de produits ». Cette insuffisance budgétaire est due aux dégrèvements de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ⇒ Mr Le Maire présente la nouvelle directrice générale des services de la commune arrivée le 1^{er} décembre 2020.
- ⇒ Mr Gautier fait le point sur la mise à jour des concessions funéraires suite au retard pris les années précédentes. Sur 670 concessions, 38 ont été régularisées parmi les 75 échues identifiées. En 2021, la mairie lancera des procédures de concessions en état manifeste d'abandon après avoir mené les recherches généalogiques nécessaires.
- ⇒ Mme Communal fait le point sur l'action sociale
 - Une convention entre le CCAS et le département doit être prise pour continuer à intervenir au titre de l'aide à domicile au bénéfice de l'aide sociale
 - Un travail de fond avec les aides à domicile va être effectué courant 2021 afin de mettre à jour le règlement intérieur, les fiches de liaisons ainsi que de créer un livret d'accueil à destination des bénéficiaires
 - Une réflexion est également en cours sur la rédaction d'un projet d'établissement

- Les colis de Noël seront distribués pour les plus de 80 ans

- ⇒ Mr Grandière Patrick fait un point sur les travaux :
 - Les travaux de voirie prévus en 2019 (chemin du Rocher, de la Chutière, route de la Poultaie) ne seront pas effectués d'ici la fin 2020. Une rencontre est prévue avec le prestataire pour faire le point sur la situation.

- ⇒ Mr Grandière Patrick fait un point sur « Les Cohardières » :
 - La construction des logements est assurée par Habitat 44, la livraison est prévue courant janvier 2021
 - La commune gère la voirie et l'espace public
 - La mise en place des garde-corps et de l'escalier pour accéder à la Rivelaine aura lieu début 2021

- ⇒ Mme Fidon fait un point sur le pôle santé
 - La révision du PLU fera l'objet d'une procédure simplifiée
 - Le dossier doit être remis à la mairie, par le prestataire, le 4 janvier 2021
 - Il sera ensuite mis à disposition du public, en mairie, du 30 janvier au 1er mars 2021 inclus
 - Une réunion de présentation au service ADS est prévue mi-janvier 2021
 - Le dépôt du permis d'aménager se fera à la mi-février 2021
 - Le dépôt du permis de construire devrait se faire à partir du 1^{er} avril 2021

- ⇒ Mr Le Maire annonce les dates des prochains conseils municipaux
 - Le 19 janvier 2021
 - Le 9 mars 2021
 - Le 30 mars 2021 – consacré au vote du budget
 - Le 27 avril 2021
 - Le 25 mai 2021
 - Le 29 juin 2021

La séance est levée à 18h45
Compte rendu affiché le :

Le Maire,
Monsieur Jean-Michel DUCLOS

